

**Pourquoi faire une assemblée extraordinaire**

Pour : les règlements d’emprunt, les changements dans la charte, la destitution d’un administrateur, la dissolution/fusion de l’organisme, l’élection suite à une démission ou toutes autres raison, lorsqu’il y a une demande faite, tel que spécifié dans les règlements généraux.

\*\*S’assurer qu’au moins 10% des membres auraient fait la demande pour une assemblée extraordinaire ou spéciale

Les différences entre la Gestion d’une assemblée générale annuelle et celle spéciale ou extraordinaire

* Avis de convocation et l’ordre du jour est basé sur un ou plusieurs points très précis déterminés soit par le conseil d’administration ou les membres de l’organisation. L’avis de convocation doit contenir les détails liés à ces points. Si c’est trop long, joindre une annexe.
* La préparation nécessite une minutie due au caractère de ce genre d’assemblée